

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 37 (1901)

Heft: 29-30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

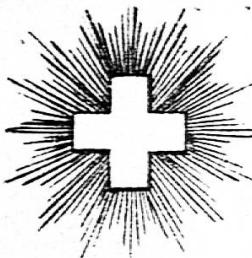
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVII^{me} ANNÉE

N° 29-30.



LAUSANNE

27 juillet 1901.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Les congrès scolaires de Lausanne. — Gleanures historiques. — Chronique scolaire : Jura bernois, Comité de rédaction de l'« Educateur », XIV^{me} cours fédéral de gymnastique, Genève, Vaud, Zurich. Partie pratique : Sciences naturelles, Composition, Récitation, Dictées, Géométrie, Economie domestique, Gymnastique, Bibliographie.*

LES CONGRÈS SCOLAIRES DE LAUSANNE

I. Congrès d'hygiène scolaire.

Lausanne a été la ville des congrès. La Société suisse d'hygiène scolaire commence la série, samedi 13 juillet, par un ciel d'un bleu grisâtre où l'on diagnostique facilement des symptômes de fortes chaleurs ; sauf quelques ondées dimanche et lundi, nous avons eu une température presque tropicale.

L'Ecole normale, où ont lieu plusieurs séances, est ornée d'un grand faisceau de drapeaux cantonaux romands et de plusieurs oriflammes ; les escaliers, les corridors et l'Aula sont verdis de plantes d'un gracieux effet.

Les participants au premier Congrès sont relativement peu nombreux : une soixantaine, parmi lesquels quelques dames.

M. C. Decoppet prononce le discours d'ouverture du Congrès. Relevons ce passage qui caractérise en quelque sorte le programme de l'association : « Vous vous préoccuez de garantir notre jeunesse scolaire contre les maladies qui la guettent à l'école et ailleurs ; vous suivez avec soin l'enfant à chaque heure de sa journée ; vous voulez veiller à ce qu'il puisse jouir d'un sommeil suffisant et réparateur, à ce qu'il ne se fatigue pas trop durant la scolarité ; vous voulez lui faciliter son travail en conseillant l'emploi d'un matériel bien choisi ; vous voulez que nos collèges soient grands, sains, bien aérés et vous vous inquiétez encore de lui à la maison. Vous accomplissez ainsi une œuvre de cœur et de dévouement que l'autorité que je représente ici approuve sans réserve..... Puissiez-vous rencontrer et réunir autour de vous tous les hommes qui s'intéressent à notre jeunesse scolaire !... »

M. le Dr *Weith* entretient l'assemblée de l'enquête médicale qui s'est effectuée pendant près de deux ans à Lausanne, sur 2314 élèves primaires des deux sexes. Il présente les instruments qui ont été utilisés et, aidé de M. Scholder, il procède, sur un garçon, à l'enquête, telle qu'elle s'est opérée. Des tableaux fourrés de chiffres sont mis en circulation et expliqués par M. Weith. Ces tableaux se trouvent exposés à Vevey et les personnes que cela intéresse pourront en prendre connaissance.

M. le Dr *Combe* rend compte des résultats obtenus. Les écoles de Lausanne se prêtaient très bien à l'enquête ; des collèges se trouvent au bord du lac, en ville, dans la banlieue et sur les flancs du Jorat. Ces classes sont fortement cosmopolites, mais suivent partout le même programme et usent du même matériel. Chaque fois que l'enquête a démontré des anomalies dont l'école était la cause, des améliorations ont été effectuées soit dans l'orientation, soit dans le matériel ou l'éclairage des classes.

Les recherches les plus importantes ont porté sur la scoliose. La scoliose est, comme on sait, une déformation de la colonne vertébrale qui, au lieu de rester droite comme un I, s'incurve en forme d'un S, cette déviation pouvant être latérale ou faciale et portant les noms de scoliose, cyphose et lordose. Cette affection n'est pas dououreuse, mais, outre qu'elle rend un corps difforme, elle contribue à diminuer le bon fonctionnement des organes vitaux.

Et comment se fait-il que le mot « scoliose » ressemble à « école » ? C'est très probablement parce qu'on a vu que l'école était la grande coupable. Elle a des complices cependant, parmi lesquels le rachitisme, l'anémie, la mauvaise nourriture, des travaux réclamant des positions vicieuses, le goitre, l'hérédité. Il faut considérer que les scolioses essentielles se produisent surtout pendant la vie scolaire : on en trouve environ 25 % parmi les écoliers.

M. le Dr *Roux* fait une intéressante communication sur la pathologie et la prophylaxie de la scoliose. Si l'habile chirurgien inspire quelque frayeur dans une salle d'opération ou d'hôpital, il faut reconnaître qu'il a le don exquis de captiver son auditoire : son tour de phrase est incisif — comme son bistouri, — son style est plein d'humour et de clarté et il sait vous faire rire en vous contant des choses, en somme, fort tristes.

Il se produit des scolioses ailleurs qu'à l'école ; elles sont la suite plus ou moins certaine des sciatiques, des pleurésies, de certains accidents ; les casseurs de pierres, les tailleurs, les portefaix sont facilement scoliotiques.

Au lieu de rester assis très longtemps, l'enfant doit faire, non deux heures de gymnastique par semaine, mais une demi-heure ou une heure chaque jour ; les souffreteux ont le plus besoin de ces leçons. M. Roux termine par cette phrase typique, qui fait résonner la salle de rires et de vifs applaudissements : « On n'a pas le droit de *tordre* les enfants à l'école ! »

M. le Dr *Scholder* s'exprime en allemand et signale les moyens

propres à guérir la scoliose. Il faudrait pouvoir traduire ici toutes ses conclusions ; ce serait trop long. Il condamne le port du corset, l'usage de l'ardoise et de la touche, les longues stations assises de 60 à 120 minutes, le grand nombre des devoirs à faire à la maison, l'écriture penchée, l'entrée trop hâtive à l'école des enfants rachitiques, scrofuleux, tuberculeux, le port du sac avec la main, les tables d'écoles défectueuses, les exercices gymnastiques trop compliqués et qui surpassent les forces des élèves ; pour redresser les scoliotiques, on emploie des engins orthopédiques, les massages, l'électrisation.

M. le Dr *Schulthess*, de Zurich, parle de ses expériences, de ses observations nombreuses.

Le banquet fut animé. M. Combe a signalé les progrès accomplis et ceux qu'il faut encore réaliser ; M. David approuve tous les principes d'hygiène scolaire, mais il fait remarquer que la routine et les finances communales s'opposent souvent à la réalisation de tous les rêves hygiénistes. M. Gylam regrette que le corps enseignant et les parents ne soient pas mieux représentés dans ce congrès : les hygiénistes sont comme les prophètes d'Israël, nombreux, mais il y a peu de peuple pour les écouter.

A la deuxième séance, M. *Schmuziger*, d'Aarau, rapporte sur la question : A quelle heure l'école du matin doit-elle commencer, pour que l'enfant puisse se rendre en classe, joyeux et sans se presser, après avoir dormi suffisamment longtemps et avoir le temps de faire sa toilette et de bien déjeuner ?

L'enfant doit jouir d'un sommeil plus ou moins prolongé, suivant son âge ; de 7 à 10 ans, il doit dormir 11 heures ; une heure doit s'écouler dès son réveil à l'entrée en classe ; l'heure du coucher de l'enfant ne peut pas avoir lieu plus tôt que 8 heures, en été, et l'ouverture de l'école devrait ainsi se faire, durant ce semestre, à 8 heures du matin, pour autant que les circonstances locales le permettent.

En hiver, à cause de la faible quantité de lumière matinale, l'école devrait s'ouvrir à 9 heures.

Les parents devraient être avisés, au commencement de l'année scolaire, de la nécessité qu'il y a de procurer à leurs enfants un sommeil long et réparateur.

M. *Henzmann*, directeur de chant à Berne, lit une forte étude sur le chant à l'école — *Unser Schulgesang*. — Ce travail contient trop d'idées, trop de faits, trop de conseils et nous sommes forcés d'y renvoyer les amis du chant ; ce rapport est imprimé dans les *Annales suisses d'hygiène scolaire*, II^{me} année, 1901, 1^{re} partie.

M. le Dr *Wyss*, de Genève, donne connaissance d'un important

travail sur *la voix parlée*, la formation, la correction, les soins de la voix. L'heure est tardive, le ciel orageux, les auditeurs lassés et ce rapport n'a pas rencontré l'intérêt qu'il mérite.

* * *

Dans la première partie de la séance du dimanche matin, les congressistes se sont occupés des affaires administratives de la société qui compte 522 membres. Le comité a été réélu ; on lui a adjoint MM. Erismann, professeur, à Zurich, et Gylam, inspecteur scolaire. Bâle sera le prochain lieu de réunion.

Puis M. *Dufour*, professeur, après un discours de M. David, parle du rapport qu'il y a entre la vue et l'écriture ; il condamne l'écriture penchée et souhaite que les autorités poussent à la pratique de l'écriture droite.

M. le Dr *Schulthess* rend compte de l'enquête qui a été faite dans sa ville, concernant l'écriture et la déviation de la colonne vertébrale. Les résultats obtenus sont si frappants et si concluants, les tableaux de statistique si bien dressés que l'assemblée émet le vœu de publier ceux-ci.

M. H. *Otth*, maître d'écriture, à Lausanne, fait l'historique de l'écriture et passe en revue toutes les opinions pour ou contre l'écriture droite dont il est actuellement un chaud partisan. Il dit pourquoi il est revenu absolument de ses préventions de calligraphe à l'endroit de la nouvelle méthode : moindre fatigue, rapidité plus grande, possibilité d'une tenue parfaitement hygiénique. On émet le vœu que le commerce et les administrations tolèrent chez leurs employés l'écriture droite.

M. le Dr *Dind* rompt une lance en faveur des leçons de $\frac{3}{4}$ d'heure suivies d'une récréation. Avec M. le Dr *Morax*, il propose de soumettre le vœu suivant à nos autorités : La Société suisse d'hygiène scolaire, considérant que la cause principale de la scoliose est la longue durée de la même attitude sur les bancs de l'école, exprime le vœu que les leçons soient interrompues toutes les heures pendant 15 minutes.

Le Congrès est déclaré clos, et les hygiénistes rendent visite, le dimanche après-midi, à l'Exposition de Vevey.

II. Les maîtres d'écoles normales.

Durant les trois congrès, chaque programme a porté la visite de l'Ecole normale et du musée pédagogique vaudois qui est installé au Champ-de-l'Air. Cette utile institution, pour être tard venue, n'en est pas moins appelée à rendre de grands services soit aux instituteurs, soit aux autorités scolaires, qui pourront s'y rendre compte de la valeur des belles collections qui y sont exposées avec beaucoup de goût ; nous possédons maintenant une source précieuse de renseignements qu'il ne nous était pas facile, à nous Vaudois, d'aller chercher à Fribourg, Berne, Zurich ou ailleurs.

Nous ne pouvons que remercier nos autorités qui en ont permis l'établissement.

* * *

Les maîtres d'Ecoles normales ont eu une assemblée générale le samedi à 6 h. du soir, à l'Aula. M. C. Decoppet a souhaité la bienvenue aux assistants et leur a dit que le canton de Vaud fait tout ce qu'il peut dans le domaine de l'instruction. M. W. Rosier, président, félicite les Vaudois d'avoir élevé un édifice modèle consacré spécialement à l'Ecole normale.

Baden a été choisi comme lieu de réunion en 1902 et M. le directeur Suter, d'Aarau, a été nommé président.

MM. Hans Schacht et Brugger, de Hofwil, ont présenté, le premier en français, le second en allemand, un rapport sur la question de la correspondance scolaire intercantionale et internationale ; on vote l'introduction de celle-ci dans les Ecoles normales.

M. F. Guex a donné connaissance d'une étude très documentée sur les *Ecole normales au début du XX^e siècle*. L'auteur a compilé toute la littérature scolaire envoyée à l'Exposition universelle de 1900 par les nations du monde entier. Cette étude l'a conduit à formuler des résolutions qui n'ont pu être discutées, vu l'heure avancée et qui figureront à l'ordre du jour de la réunion de Baden.

En résumé, ces conclusions établissent :

que pour avoir de bons maîtres, il faut des Ecoles normales ; que l'admission doit y avoir lieu à l'âge de 16 ans ; que futurs maîtres et institutrices doivent faire l'apprentissage de la liberté, le régime de l'externat étant préférable à celui de l'internat ;

que le cycle d'études doit être de quatre ans au minimum ; que les programmes doivent être allégés et qu'il y faut faire rentrer les voyages d'instruction ;

qu'une école d'application doit être annexée à toute Ecole normale ;

que l'institution d'un certificat d'aptitude pédagogique et d'un certificat d'aptitude au professorat dans les Ecoles normales paraît désirable ;

et que les maîtres des Ecoles normales devraient recevoir un traitement au moins équivalent à celui des maîtres secondaires.

Après la séance, levée à 9 heures, l'assemblée passe le reste de la soirée à l'Abbaye de l'Arc ; le lendemain, visite à l'Exposition de Vevey et banquet à l'hôtel du Pont où de cordiales paroles sont échangées entre MM. Rosier, Suter, Guex, Herzog, Schacht, Martig, Flaach, etc.

III. Congrès pédagogique romand.

Ce congrès, le plus important des trois, surtout à cause du grand nombre des participants, a commencé le dimanche soir à Tivoli,

par une soirée familière qui a laissé la meilleure impression aux hôtes nouvellement arrivés.

Le lundi matin, les congressistes assistent à diverses conférences sur *Juste Olivier, le transport de la force par l'électricité, le tir contre la grèle, l'antialcoolisme*.

M. C. Decoppet ouvre le congrès par un discours de bienvenue que le manque de place ne nous permet pas de reproduire¹.

La parole est donnée à M. L. Henchoz, auteur d'un remarquable rapport sur la question de *La dépopulation des campagnes*. Il développe le point de vue auquel il s'est placé et lit ses conclusions.

M. Pesson, de Genève, dans un bel élan d'humour, défend ses opinions qui ne sont pas les mêmes que celles du rapporteur ; l'assemblée suit son exposé avec une attention marquée. M. Pesson propose de remplacer la première conclusion par la suivante :

La dépopulation des campagnes est une question d'ordre économique plus que pédagogique. L'école peut, dans une certaine mesure, concourir au progrès de l'agriculture, mais son influence ne saurait être considérable sur le mouvement qui entraîne les campagnards vers les villes.

Après une discussion très nourrie où des opinions contradictoires se font jour, la conclusion de M. Pesson est adoptée à une forte majorité.

La 2^e conclusion est acceptée, avec la suppression du mot « nettement ».

Les articles 3 et 4 sont adoptés sans discussion.

La conclusion 5, après un amendement et une adjonction, est ainsi votée :

Chaque village aura un terrain aussi bien placé que possible et d'étendue suffisante pour y établir un jardin scolaire. — La question des jardins scolaires, sur la proposition de M. Guex, figurera au programme d'un prochain congrès.

La conclusion 6 est acceptée ; la 7^e est admise sous cette forme :

A la campagne, partout où il y a utilité à le faire, on s'occupera d'organiser des caisses d'épargne scolaires.

La 8^e conclusion est remaniée et adoptée ainsi :

La création d'écoles ménagères pour les jeunes filles de la campagne mérite toute la sollicitude de nos autorités cantonales et communales.

Le Congrès supprime les articles 9 et 10 ; il vote en revanche sans opposition la 11^e et dernière conclusion.

Les conclusions du magistral rapport de M. W. Rosier sur les *Cours de vacances* sont adoptées en bloc, après quelques légères divergences d'opinions portant sur des détails de peu d'importance.

Le banquet de Tivoli réunit plus de 700 convives, groupés par séries de classes d'Ecole normale, ce qui est une excellente idée.

¹ Nos lecteurs trouveront tous les discours *in-extenso* dans le compte rendu du Congrès qui sera envoyé aux membres de la Société pédagogique romande et à tous les invités.

Plusieurs orateurs montent à la tribune qui malheureusement est à l'une des extrémités de la salle, ce qui fait qu'au fond opposé on ne peut rien entendre. M. *Vallotton*, pasteur, porte en termes élevés le toast à la patrie, où il relève la noble tâche des instituteurs livrant bataille à la routine, à l'ignorance et à l'indifférence. M. *Cloux* dit que le corps enseignant sait la beauté de sa tâche, mais qu'il en connaît aussi les âpres difficultés. M. *Gobat*, conseiller d'Etat, cite l'exemple des grands hommes de la Révolution qui ont tous préconisé les travaux agricoles pour la moralisation des peuples, il s'arrête en particulier à J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. M. *Bonnard*, recteur, apporte le salut de l'Université, et M. *Gianini* celui du corps enseignant tessinois. M. *Rougemont*, secrétaire de l'Instruction publique de Neuchâtel, célèbre le dévouement du corps enseignant toujours à la brèche, toujours noblement courageux. M. *Baatard*, de Genève, en sa qualité de concitoyen de Rousseau, répond en quelque sorte à M. Gobat : « Aujourd'hui, comme il y a cent ans, l'école a une tâche spéciale : élever l'enfant du peuple dans le respect de ce qui a toujours fait la force de la nation suisse : un idéal de générosité et de fraternité. »

Parmi les nombreuses lettres dont lecture est faite, signalons celle de M. *J.-L. Desarzens*, à Faoug, qui a 84 ans dont 45 d'enseignement.

Le soir, soirée familiale et bal à Tivoli.

* * *

A la seconde séance, le mardi matin, M. *Guex*, directeur de l'*Educateur*, lit son rapport sur la marche de la Société et de l'*Educateur* pendant les années 1899 à 1901. La Société a pris un développement réjouissant et compte actuellement près de 3000 membres. L'*Educateur* a pris aussi un essor considérable : il tire aujourd'hui à 2300 exemplaires ; il est lu et apprécié bien au-delà de nos frontières, et ses articles sont fréquemment commentés et traduits par les revues scolaires de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche et de Russie, etc.

M. Guex fait ensuite une revue scolaire romande, et constate que la Suisse n'est plus comme autrefois à l'avant-garde des peuples en matière scolaire. Les lignes que le rapporteur consacre au programme de l'avenir et au rôle de la presse pédagogique contiennent des vues élevées, des conceptions nouvelles et excellentes.

M. *Perrin*, gérant, présente ensuite ses comptes de la Société et de la Caisse de secours. Le bilan, arrêté au 30 juin dernier, était le suivant : recettes : 11 125 fr. 36 ; dépenses : 4616 fr. 94 ; excédent des recettes : 6508 fr. 42. A fin 1898, l'*Educateur* n'avait que 905 abonnés ; il en compte actuellement plus de 2000, dont plus de 1000 dans le canton de Vaud.

M. *Moeckli* propose de verser la moitié du bénéfice au fonds de secours, l'autre moitié étant destinée à former un fonds de réserve. Adopté.

Le rédacteur actuel de l'*Educateur* est réélu pour une nouvelle période, aux applaudissements de l'assistance. M. Perret, instituteur à Lausanne, est nommé gérant. Neuchâtel est choisi comme vorort de la Société, M. Latour, inspecteur, étant nommé président.

* * *

A 11 $\frac{1}{4}$ h., le *Winkelried*, faisant à peu près le tour du Haut-Lac, emporte quelque six cents congressistes à Vevey. La traversée fut, pour presque tous, la plus belle partie de la fête : le ciel était beau et l'air pur, et nous avions embarqué une forte cargaison de gaité qui eut encore le don de s'accroître durant le voyage.

A Vevey, excellent banquet, à la Cantine ; sous la direction de M. Dupuis, instituteur à Vevey, nommé major de table, une courte partie oratoire s'organise ; M. Curchod, pasteur, porte le toast à la patrie ; M. C. Decoppet, notre très sympathique chef du Département de l'Instruction publique vaudois, annonce un congé général dans tout le canton pour le lendemain ; M. Cloux le remercie ; quelques orateurs escaladent encore la tribune, parmi lesquels M. Latour, M. Berney, de Corsy sur Lutry, un des doyens du corps enseignant.

Les congressistes se répandent ensuite dans les salles des deux expositions ; quelques-uns montent à Baumaroche ; à 6 heures, le Congrès est clos, et le *Winkelried* ramène une grande partie des participants à Ouchy, où l'on chante, au débarqué, à pleine gorge :

O bleu Léman, toujours grand,
Toujours beau !...

* * *

Avant de terminer ce trop long article, il convient de remercier nos autorités de l'intérêt qu'elles ont porté à notre Congrès ; la population lausannoise qui nous a permis de recevoir nos nombreux collègues et de leur procurer un logis pour les nuits qu'ils ont passées dans cette bonne « Reine du Léman » ; remercions enfin spécialement les organisateurs du Congrès qui, malgré la tâche lourde et délicate, ont tout su mener à bien, soit à Lausanne, soit à Vevey, si bien qu'il n'est pas survenu d'accroc, pas de confusion ; encore une fois nos mercis les plus chaleureux à ceux que nous avons cités et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la parfaite réussite de notre XV^{me} Congrès romand.

EUG. MONOD.

GLANURES HISTORIQUES¹ .

PENTHALAZ. Il y a à Penthalaz un bon régent qui y fait l'école chaque jour deux fois et veille sur les mœurs des enfants. Il est pensionné par la commune.

¹ Nous reprenons aujourd'hui la publication des « Glanures historiques », qu'a bien voulu nous envoyer M. Louis Dupraz, directeur de la Bibliothèque cantonale vaudoise. Nous espérons qu'elles intéresseront nos lecteurs, et qui sait si ces « Miettes historiques » ne feront peut-être pas de l'*Educateur* une collection qu'il faudra consulter quand on voudra parler de l'instruction publique dans le Pays de Vaud ?

LA CHAUX. Il y a un régent qui fait des écoles tous les jours, et l'on a soin que les enfants les fréquentent autant que cela se peut. Outre ces écoles sur semaine, j'en ai établi le dimanche pendant l'été pour ceux d'entre les enfants qui sont obligés de travailler à la campagne les jours ouvriers. Pour encourager les enfants au travail et à la diligence, Mademoiselle de Chandieu, Dame du lieu, donne de temps en temps des livres qui sont distribués suivant son intention à ceux qui ont le meilleur témoignage de bonne conduite à tous égards.

VUFFLENS-LE-CHATEAU. Dans tous les villages de cette église, il y a des écoles, excepté à Chigny qui la partage assez désagréablement pour luy avec Vuflens dont il est vray peu éloigné. Les écoles sont passablement bien desservies, mais toujours icy comme presque partout ailleurs trop négligées durant la belle saison ; au reste, les salaires des régents sont si petits qu'il n'est pas surprenant qu'on n'ait pour ces importants emplois des gens plus habiles et moins distraits. Ils sont forcés à associer à leur pension quelque autre moyen de gagner leur pain ; il est surprenant, vu les défauts naturels et les accessoires de cete profession et le peu de salaire qu'elle donne, qu'il se trouve encore des sujets pour la desservir.

APPLES ; BUSSI ET REVEROLES. Il y a des écoles établies dans chaque lieu, hors à Chardonnay dont la communauté est petite. Mais cet établissement n'a pas tout le succès qu'on en pourroit espérer. Ce qui semble venir de ces causes : 1^o de ce que des pères et surtout des pères pauvres distraisent leurs enfants des écoles soit en les occupant chez soi, soit en les plaçant de bonne heure dehors pour bovaïrons ; 2^o de la modicité des pensions des régents qui ne leur fournissent à beaucoup près de quoï fournir à leurs besoins surtout quand ils ont famille et les mettent dans la nécessité d'y pourvoir par d'autres moyens ; 3^o Du grand nombre d'enfants dans une école comme à Apples où il approche de celuy de cent d'où il arrive ces inconvénients : 1^o que le régent ne peut pas donner à chacun le soin qui luy serait nécessaire ; 2^o que lorsqu'il est occupé des uns, les autres font servir cette occasion à se distraire et perdent ainsi leur temps. Ne serait-il donc pas convenable que, dans ces écoles nombreuses, il y eût un autre régent pour enseigner les petits enfants, ce qui, en faisant disparaître les inconvénients cy-dessus, ôterait encore ce dégoût qu'inspire aux enfants plus grands cette espèce de honte qu'ils attachent à se voir mêlés avec les plus petits. Enfin ne serait-ce pas un bien si, les enfants devenus plus grands, on séparait les garçons d'avec les filles, en faisant passer celles-cy sous des maitresses qui non seulement seraient chargées de les instruire mais encore de leur apprendre les ouvrages nécessaires dans un ménage.

AGIZ ET ARNEX. — Il y a dans chacun de ces villages une école qui a son régent particulier. Celui d'Arnex est passablement salarié. Celui d'Agiz n'a en tout que deux sacs d'orge qu'il retire au château de Romainmôtier ; — trois sacs de messel que les particuliers lui fournissent et 21 francs 8 sols en argent dont une partie est très mal payée. Il a d'ailleurs une femme et cinq enfants à nourrir et, pour comble de misère, il est impotent d'un bras.

L'ABBAYE. Le hameau des Bioux ayant d'étendue une lieue et demie et fournant plus de 75 enfants, le régent est obligé d'aller faire l'école, pour la commodité des enfants, le matin à l'une des extrémités et le soir à l'autre ; ce qui fait qu'il y faudrait deux régents. Le hameau du Pont fournit un appartement si petit pour son école que les eufs trop pressés et comme juchés les uns sur les autres ne peuvent, la plupart, apprendre ni à écrire ni à chiffrer, sans parler de la confusion qui naît nécessairement. Le régent s'en est plaint nombre de fois et le ministre, à la dernière visite d'église, déclara publiquement que, si cet hiver ils n'avoient pas un appartement plus commode, il se verrait contraint de s'en plaindre au Prince.

LE LIEU. Pour l'éducation des enfants, on y a pourvu par l'établissement d'un nombre suffisant de Régents à qui il ne manquerait pour remplir leurs fonctions avec exactitude que de meilleurs appointements, mais ils sont si chétifs que cela les distrait fréquemment de leur régence, ce qui ne peut que préjudicier à l'instruction de la jeunesse. Ces régents sont au nombre de quatre. La pension du régent du Lieu est de 300 f. ; celle du régent de Séchey est 85 florins ; celle du régent des Charbonnières de 300 flor. ; celle du régent de Combe-Noire est de 300 flor. Ce dernier régent est surtout trop peu salarié ; les trois premiers du moins donnent leurs leçons dans l'endroit où ils demeurent pendant que celuy-ci après avoir tenu l'école dans le hameau de Combe-Noire est obligé d'en aller tenir tous les jours une seconde dans un endroit éloigné d'un tiers de lieue, dont les chemins sont presque impraticables en hyver.

ROMAINMOTIER. Il y a cinq écoles dont les régents sont payés par la commune dans lesquelles écoles sont environ 400 enfants, et par là même les dits régents ne peuvent qu'être surchargés, ce que la commune comprend très bien, mais elle n'est pas actuellement en état d'établir une sixième régence.

LA SARA ET ANNEXES. Il y a des écoles dans chaque village desservies par de très médiocres sujets, la modicité du bénéfice ne pouvant en attirer d'autres.

CUARNENS, CHEVILLY, MOIRY, LA PRAZ (*dans le Bailliage de Romainmotier*). Il y a dans chaque lieu une école ; les régents sont payez par les communautés et les particuliers. LL. EE. donnent 25 flor. par an à la communauté de La Praz pour l'école. Cuarnens, Chevilly et Moiry ne reçoivent rien. En général, la pension des régents d'école est très petite et n'invite que des maîtres en raison du bénéfice.

POMY ET CUARNY. Les pensions des régents sont trop chétives, il faut qu'ils travaillent au dehors beaucoup pour suppléer à leur salaire. Quand je désire un meilleur salaire aux régents, je ne sollicite pas de ces pensions à attirer gens de ville pour exercer les régences dans les villages et y favoriser le penchant trop général à s'ériger en messieurs, mais plutôt de ces personnes qui fussent accoutumées à mettre la main à l'œuvre et travailler dans les vacances ou heures de repos. Les pasteurs ne doivent pas tout exiger d'eux pour l'instruction dans la Religion, mais y travailler par eux-mêmes.

(CONOD, past. de Pomy et Cuarny.

DONNELOIE ET BIOLEY. A chaque village, il y a une école établie. On en a établi une à Mesery depuis peu. Le seigneur vassal et la commune contribuent à faire au régent une chétive pension, le régent de Donneloie en faisant les fonctions cy-devant et le dit régent est pauvre et âgé.

VUARRENS. Les moyens le plus efficace pour procurer un bonne instruction serait d'établir de bonnes écoles dans chaque village. Je dis de bonnes écoles et toutes différentes de celles que nous avons actuellement qui sont à peu près inutiles par le peu de capacité des régents qui, manquant eux-mêmes d'instruction, ne sauraient en donner à leurs écoliers. Mais pourquoi, dira-t-on, n'a-t-on pas de plus dignes régents ? Cela vient des chétifs salaires qu'on leur donne. Les pensions de ceux de ma paroisse ne valent chacune que 60 à 80 francs. Ces régents n'ayant pas de quoy vivre sont obligés de travailler pour suppléer au défaut de leur pension. D'ailleurs, quel homme de capacité se trouvera-t-il qui veuille pour un si petit gage entreprendre une profession si rebutante que l'est celle du régent d'école de village ? Pour y attirer de dignes sujets, des sujets dont on pût se promettre un service utile, il faudrait au moins qu'il y eut pour chaque régent une pension de la valeur de 200 francs. Encore ne sera-ce qu'en menant la vie la plus frugale qu'une telle pension pourra suffire. Mais la ténuité des rentes de la communauté et la fortune bornée des particuliers les

mettent dans une impuissance absolue de se procurer de bons régents en leur constituant des pensions honnêtes. Tant que cette misère durera, une bonne éducation manquera et les fruits qu'on peut en attendre de même ; il n'y aurait que notre généreux et charitable Souverain qui fût en pouvoir d'apporter à ce mal un remède efficace.

EPENDES, ESSERT PITTEL. Les écoles publiques sont assez insuffisantes à cause des chétives pensions des maîtres d'école qui sont obligés d'avoir d'autres occupations que celles de l'école pour fournir à leur entretien. D'ailleurs cette modicité des pensions est cause qu'on ne peut trouver des régents intelligents ou soient propres à enseigner.

CHAMPVENT. Champvent et Villard ont un régent commun qui chaque jour fait trois écoles, deux à Champvent et une à Villard. Suscévaz a son régent aussi bien que Mathoud, qui chaque jour donnent aux écoles deux écoles. — Il serait à désirer que les pensions pour les régents fussent plus considérables, on pourrait s'en procurer de plus éclairés. La communauté de Mathoud, qui précédemment n'en avait eu que de très peu propres, sentant le besoin de mieux instruire leurs enfants, ont bien voulu, sur mes représentations augmenter, sans conséquence, la pension de 9 écus ; aussi j'espère qu'ils ont réussi à se donner un régent plus éclairé et plus diligent que ne l'étaient les précédents.

BALLAIGUES. La commune et la bourse des pauvres livrent annuellement au régent d'école pour leur instruction 34 francs.

SAINT-CIERGE. La communauté et les particuliers pensionnent ici un régent et un autre dans les Granges. Pour le premier, un seigneur de Bercher a eu légué 600 livres et, pour le dernier, LL. EE. ont accordé 400 livres.

VUGELLES. L'éducation des enfants dans cette communauté comme dans la plupart des autres est assez négligée pour l'instruction parce que n'étant pas fort moyennée, elle ne peut pas former un établissement assez considérable pour un bon régent, cependant les enfants en général sont assez assidus aux écoles et font autant de progrès que les secours qu'ils ont peuvent le permettre.

MONTCHERAND. L'éducation se donne ici aux enfants comme dans les autres villages du pays, par un maître d'école, sous la direction du pasteur et l'inspection du consistoire. La pension est payée en partie par les particuliers ; elle consiste en 5 sacs moitié méteil et moitié mècle yvernés (?) et 34 livres tournois en argent et quelque peu de bois. Pour une si chétive pension, il fait toute l'année l'école à 45 enfants et diverses fonctions à l'église. C'est mettre à bien bas prix un ouvrage aussi désagréable et aussi nécessaire que celui-là.

ORGES. Pour l'éducation des enfants, on prend les précautions ordinaires. Quelques pères et mères négligent obstinément de les envoyer plus régulièrement à l'Ecole et la communauté refuse opiniâtrement de donner des prix aux enfants dans la visite d'école du printemps.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Un gymnase à Biel.** — La municipalité de Biel propose au Conseil municipal de transformer le progymnase en gymnase par l'adjonction d'une section littéraire, d'une section réale et d'une section commerciale. Une section pédagogique pourrait être annexée également avec l'aide financier de l'Etat.

L'ouverture des nouvelles classes aurait lieu successivement à partir du printemps 1902. Les 3 1/2 cours annuels du gymnase exigeraient sept professeurs.

L'écolage serait de cent francs par élève. Les dépenses totales sont évaluées à 26 540 francs. Les ressources seraient fournies par l'Etat (12 500 fr.) par les intérêts du fonds Schöni (240 fr.), par le produit des écolages (4200 fr.) et par la commune (9500 fr.).

Le projet ne dit pas si le futur gymnase sera dédoublé en section allemande et section française.

H. GOBAT.

Comité de rédaction de l'Éducateur. — Par les quelques mots qui suivent, nous ne nous proposons nullement de donner un compte rendu de la dernière assemblée de la Société pédagogique romande, assemblée qui a eu lieu le mardi 16 courant dans le temple de St-François, à Lausanne; ce n'est du reste pas dans notre rôle, mais, nous tenons à dire ici toute la satisfaction éprouvée par le Comité de rédaction de *l'Éducateur* à la constatation faite de l'heureuse réélection de M. F. Guex au poste de rédacteur en chef de *l'Éducateur*. Non pas qu'il ait jamais craint qu'il en pût être autrement. Il avait au contraire tant et si bien l'intime conviction que cette candidature serait aussi peu discutée qu'elle n'était discutable, qu'il n'a fait aucun frais d'éloquence pour la recommander ou l'appuyer; elle n'avait en effet pas besoin d'appui. (Au chêne de la forêt on ne donne ni tuteur, ni appui.) Forte de la haute compétence du rédacteur, forte du succès auquel M. Guex a conduit *l'Éducateur* et de l'entièr confiance qu'il s'est acquise au sein de la Romande, cette candidature ne pouvait manquer de rencontrer l'unanime approbation de l'assemblée chargée de la voter.

Ainsi en a-t-il été et nous en sommes des plus heureux.

Et puis, merci, très sincèrement merci à M. Guex d'avoir bien voulu se rendre aux pressantes sollicitations du Comité central et du Comité de rédaction en acceptant une nouvelle réélection.

Cette réélection est pour *l'Éducateur* un gage de succès et nous ne doutons pas que dans trois ans d'ici, M. Guex ne puisse, par un rapport aussi intéressant, aussi complet que le dernier, nous faire applaudir aux succès nouveaux remportés par *l'Éducateur* au cours de cette seconde période triennale de féconde activité.

Le correspondant neuchâtelois : C. HINTENLANG.

XIV^{me} Cours fédéral de gymnastique pour instituteurs. — Le cours de perfectionnement pour instituteurs de la Suisse romande aura lieu cette année-ci à Lausanne du 13 septembre au 12 octobre sous la direction de MM. E. Hartmann, Lausanne, et E. Richème, Neuchâtel.

Les instituteurs, candidats au brevet, moniteurs-chefs et moniteurs d'une section fédérale, peuvent y participer.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 août par les directeurs soussignés.

Le programme du cours comprend l'étude théorique et pratique du nouveau manuel de gymnastique pour les garçons. Le nombre maximum des participants est fixé à quarante. Les personnes admises à participer au cours seront tenues de le suivre en entier; aucune participation partielle ne sera acceptée.

La participation au cours est gratuite. Toutefois les participants auront à pourvoir à leurs frais, à l'entretien et au logement pendant la durée du cours. La direction du cours fera les démarches nécessaires pour chercher à procurer une bonne pension et un logement confortable aux conditions les plus avantageuses.

Le Département militaire fédéral allouera à chaque participant une indemnité journalière de 2 fr. 50. A part cela les cantons qui auront des représentants au cours ont été invités à les indemniser également au moyen d'une allocation s'élevant au minimum au même chiffre.

Le manuel officiel avec ses annexes (tableaux et figures) doit être apporté par les participants.

Le lieu de réunion des participants sera communiqué ultérieurement.

Au nom du Comité central de la Société fédérale de gymnastique :

Le président : H. BECHLI.

Les directeurs du cours : ET. HARTMANN, Lausanne. EUG. RICHÈME, Neuchâtel.

GENÈVE. Course annuelle de la Société pédagogique genevoise à Veyrier le 6 juin 1901. — Un matin plein de promesses, un soleil radieux dans le ciel pâli d'une brume d'argent et toute la magie de notre printemps tardif récompensent ceux de nos sociétaires qui n'ont pas craint de quitter un peu plus tôt le mœlleux édredon pour les sentiers caillouteux du Salève.

La course se passe agréablement en discussions plus ou moins pédagogiques, toutes marquées d'une ampleur de vues et d'une aménité dues sûrement au paysage calmant qui nous entoure.

Le temps s'envole rapidement. Nous passons Monnetier, le classique pas de l'Echelle et voici bientôt Veyrier où de nombreux collègues nous rejoignent pour prendre place autour des tables dressées sous les marronniers de l'hôtel Beau-Séjour. Chacun apprécie comme il le mérite, un menu des plus délicats, bien que plantureux, tandis qu'un orchestre harmonieux poétise cette occupation quelque peu matérielle.

Notre sympathique président, M. L. Baatard, ouvre ensuite la série des discours et donne tout d'abord lecture des lettres d'excuses de MM. Favon, président du Département de l'Instruction publique, Duchosal, secrétaire, William Rosier, docteur B. Reber, Gottret, maire de Veyrier, Deppe, un des doyens de notre corps enseignant. Tous expriment leurs regrets d'être empêchés d'assister à notre fête et font des vœux pour sa réussite.

M. Baatard porte son toast à l'esprit de solidarité entre tous les membres du Corps enseignant, de l'Ecole primaire à l'Université; il boit à la santé de M. Georges Favon, président du Département de l'Instruction publique.

M. Roget se déclare aussi partisan de relations toujours plus étroites entre les divers degrés de l'enseignement et nous entretien en outre de la réforme orthographique. M. Pesson boit aux dames du Corps enseignant si bien représentées à notre fête. M. Groscurin porte un toast à M. L. Baatard, notre aimable président qui a su donner à l'activité de notre société sa vigoureuse impulsion. M. Claret, régent à Veyrier, nous souhaite la bienvenue dans sa commune.

Sur la proposition de M. Favas, un salut est envoyé à l'une de nos collègues qui compte parmi les plus assidues à nos séances et qui subit en ce moment un exil volontaire pour se perfectionner dans la langue allemande.

C'est ensuite une charmante partie familière dirigée par notre collègue M. Léon Favre, qui remplit admirablement ses fonctions de major de table.

Puis une sauterie, des rondes joyeuses, un crescendo de gaité, qui atteint son apogée dans l'ancienne salle d'école où notre collègue Claret offre le coup de l'étrier.

Et puis, comme à toutes choses, c'est la fin, le départ avec l'inévitable mélancolie des choses qui passent, mélancolie singulièrement adoucie toutefois par l'idée de recommencer l'an prochain.

X.

— **L'enseignement commercial.** — Dimanche 14 juillet a eu lieu l'assemblée annuelle de l'Association des professeurs des écoles de commerce suisses. La réunion a entendu et discuté plusieurs rapports.

Au banquet qui a suivi, le président, M. C. Fivaz, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Genève, a fait ressortir les effets heureux de la subvention fédérale à l'enseignement commercial et il a vivement recommandé aux membres de l'Association de travailler en faveur de la subvention fédérale aux écoles primaires.

VAUD. — Exposition cantonale vaudoise Groupe XIX. Le Comité du Groupe XIX (*Instruction et économie sociale*) a désigné pour remplir les fonctions de jurés dans le dit groupe: MM. J. Bonnard, recteur de l'Université de Lausanne H. Dufour, professeur de physique à l'Université et F. Guex, rédacteur en chef de l'*Educateur*, tous à Lausanne.

Enfants aveugles et idiots. — L'encombrement de nos colonnes, pendant la période des congrès, ne nous a pas permis d'attirer l'attention de nos lecteurs sur une entreprise digne de tout intérêt et pour laquelle nous faisons nos meilleurs vœux.

En 1897, le département fédéral de l'intérieur fit faire un recensement des enfants faibles d'esprit en âge de fréquenter l'école. Il s'en trouva 13 155 pour toute la Suisse, dont 832 pour le canton de Vaud; 71 étaient faibles d'esprit et affectés d'une infirmité de la vue. Exclus des asiles d'aveugles à cause de leur idiotie plus ou moins complète et des établissements d'idiots à cause de leur cécité, ces derniers formaient une catégorie distincte plus malheureuse à tous égards, puisque, repoussés de partout, ils ne pouvaient recevoir nulle part les soins exigés par leur état.

Pour répondre à ce besoin pressant, M^{lle} G. Maillefer, alors institutrice depuis plusieurs années à l'Asile des aveugles de Lausanne, se donna pour tâche d'éveiller l'intérêt du public charitable en faveur de ces malheureux, avec le but de créer un établissement pour enfants aveugles et idiots. Elle recevait, le 8 décembre 1897, le premier don consacré à l'œuvre nouvelle. Puis le produit de soirées dramatiques et musicales à l'Asile des aveugles et ailleurs, d'une loterie, etc., vinrent apporter de nouvelles ressources.

Enfin, en février 1898, M^{lle} Maillefer fit publier au nom du comité d'initiative un appel vibrant à la suite duquel les dons affluèrent. A la fin de l'année 1898, la somme de 5980 fr. était réunie.

Le 26 avril 1899, une assemblée tenue à Morges décida de fonder l'institution romande en faveur des enfants aveugles. Un comité de neuf membres fut alors nommé, avec mandat d'organiser l'établissement nouvellement créé.

Après de très nombreuses recherches, le comité prit la résolution, le 18 mai 1900, de louer une bonne maison à Vernand-Dessus, près Romanel. Il se trouvait à ce moment-là, grâce au produit de nombreuses ventes de charité, loteries, etc., à la tête d'un capital de 19 847 fr. 05.

La maison louée, dit le rapport du comité auquel nous empruntons ces détails, il fallut la meubler. Ce fut facile, grâce à l'élan généreux des personnes charitables. Tout fut donné, et le capital si nécessaire à la bonne marche future de l'œuvre put ne pas être entamé. En très peu de temps, la nouvelle maison fut organisée, et le 14 septembre 1900 l'Asile du « Foyer », à Vernand-Dessus, recevait ses premiers pensionnaires. Ceux-ci, au nombre de six, s'acclimatèrent rapidement à leur nouvelle résidence. A la fin de septembre, le comité admis un septième enfant.

Au 31 décembre 1900, le Foyer avait donc 7 pensionnaires, 5 garçons et 2 filles, confiés aux soins de deux domestiques, sous la direction de M^{lle} Maillefer. En juin 1901, le Foyer hébergeait 10 enfants.

Au 31 décembre 1900, la fortune de l'Institution romande en faveur des enfants aveugles et idiots était de 21 653 fr. 10.

Le rapport du comité se termine ainsi :

« Notre Asile de Vernand a acquis droit de vie, car son utilité, sa nécessité, pourrions-nous dire, est démontrée. Il reste maintenant à développer ce beau champ de travail, à étendre à un plus grand nombre le bien mis à la portée de quelques-uns. C'est notre plus cher désir; nous demandons à Dieu, le père des orphelins et des déshérités de ce monde, de regarder d'un œil favorable notre modeste « Foyer » et de continuer à bénir l'institution naissante qu'il a visiblement protégée jusqu'ici ».

ZURICH. — Le 8 juillet dernier est morte à Zurich, à l'âge de 74 ans, Johanna Spyri, le Berquin allemand, l'auteur de *Heidi*, *Encore Heidi* et de tant d'autres récits qui font les délices de nos enfants.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Le tabac.

I. LIEUX. En Suisse, on cultive le tabac dans les cantons de Vaud, de Fribourg et une partie de Berne, comprise entre le lac de Neuchâtel, la Grande-Glare et la Biberen. On le trouve encore en Argovie, Thurgovie, Zurich, Bâle-Campagne, au Tessin, dans les districts de Lugano et Mendrisio ; à Poschiavo, dans les Grisons.

II. CULTURE. Pour que cette culture réussisse, il est nécessaire d'avoir des plants de bonne heure. À cet effet, il faut semer le tabac vers la fin de mars ou les premiers jours d'avril, dans des carrés bien préparés. Quelques cultivateurs hâtent le développement au moyen du fumier de cheval. On a soin d'enlever les mauvaises herbes et de protéger les semis contre le froid : de la sciure ou des branchages atteignent ce but.

Dès le commencement de juin, on transplante les semis dans les champs à une distance de 30-40 cm. entre les pieds et de 60-70 cm. d'une ligne à l'autre.

Un terrain de consistance moyenne, profond, fumé d'avance et labouré deux fois, est celui qui convient le mieux. Des arrosages en temps de sécheresse assurent la reprise. Puis on procède successivement aux opérations suivantes : sarclage, buttage, écimage, ébourgeonnage. Le propriétaire a soin, en effet, d'empêcher la production des bourgeons qui accapareraient les principes nutritifs au détriment des feuilles.

III. RÉCOLTE. La récolte a lieu de septembre à octobre. Les enfants sont alors des auxiliaires précieux. De la tige, ils détachent les feuilles qu'ils déposent par poignées sur le sol. Les lieux en font des bottes qu'on rentre à la ferme pour le séchage. Dans ce but, on fait passer, au moyen de longues aiguilles d'acier, à travers les nervures médianes des feuilles, une forte ficelle qui permet de suspendre celles-ci sous un hangar ou un avant-toit.

IV. PRÉCAUTIONS. Trop serré, le tabac moisit, fermenté; exposé à l'action directe des vents, il se pulvérise et perd de sa valeur. En revanche, bien conditionné et lié en manoques, il trouve généralement des acheteurs consciencieux qui le paient parfois jusqu'à f. 80 le quintal métrique. La livraison s'effectue en janvier ou février. La production annuelle dans notre pays peut être évaluée à 14 000 q. m. et le rendement moyen à 15 q. m. par hectare.

V. DESCRIPTION. Le tabac est une plante annuelle de la famille des solanées. La tige, qui peut atteindre plus de 1.50 m. de hauteur, porte des feuilles d'un vert sombre, amples, en ovale pointu ; elles dégagent une odeur très forte quand on les froisse entre les doigts. Les fleurs nombreuses, roses, sont réunies en grappe. La corolle figure un espèce d'entonnoir qui s'épanouit à l'extrémité en une étoile à cinq pointes. Le fruit est une coque divisée en deux loges. Les graines, très petites, extrêmement nombreuses, sont brunes, parcheminées à la surface.

VI. APPAUVRISSEMENT DU SOL. Le tabac renferme une quantité de substances minérales : chaux, soude, potasse ; c'est autant de perdu pour le sol. Aussi les récoltes subséquentes seraient-elles compromises sans la résstitution qui s'opère au moyen des engrains chimiques.

VII. EMPLOI. Le tabac est l'objet d'une industrie importante qui fait vivre des milliers d'ouvriers et d'ouvrières. Les manufactures le livrent au commerce sous forme de cigares, cigarettes, tabac en paquets, en poudre, à l'usage des consommateurs.

VIII. PROPRIÉTÉS. Une application de feuilles de tabac humide détermine sur

la peau de vives démangeaisons. Les jardiniers se servent du jus de tabac pour se débarrasser des insectes nuisibles ; les Hottentots extraient pareillement de la plante une huile très caustique dont ils se servent pour détruire les serpents ; on prétend qu'une seule goutte tue ces reptiles aussi rapidement que la foudre. Le principe actif du tabac est connu sous le nom de nicotine : un kg. en contient à peu près le 5 %. La fumée amène promptement, en lieu clos, la mort chez les insectes, les oiseaux, les grenouilles.

IX. EFFETS SUR L'HOMME. L'homme qui se plaît dans une atmosphère saturée de tabac saurait-il échapper à ces dangers ? Quelques-uns le pensent, beaucoup sont d'avis contraire. La science condamne même l'usage modéré du tabac ; il entrave la croissance de l'adolescent, provoque des troubles du cœur, des poumons, des embarras gastriques, des désordres dans le cerveau.

Mais ce n'est pas tout, aux perturbations physiologiques viennent s'ajouter les misères morales. Quel que soit l'usage qu'on en fait, le tabac occasionne une dépense superflue ; dans certains milieux il favorise la paresse et la dissipation en éloignant du travail et des affections de la famille celui qui en devient l'esclave. La statistique affirme encore que « l'herbe à Nicot » encourage le suicide et la criminalité. A tous les points de vue, le tabac est un luxe dangereux dont les effets s'étendent à l'âme et au corps tout entier.

APPLICATIONS.

1^o Compte rendu total ou partiel sous forme de *rédaction*.

2^o *Dictée* (voir plus loin).

L. BOUQUET.

COMPOSITION

Degré supérieur.

Départ des vaches pour les Alpes.

Le jour le plus intéressant, chaque année, pour les pâtres des Alpes, et le plus solennel pour leur bétail est sans doute celui où ils quittent la vallée, ordinairement en mai, pour aller prendre possession de leurs habitations d'été sur les hauts pâturages. Le village entier est en émoi ; le soleil n'a point encore doré de ses feux le sommet des montagnes, que tout s'émeut, tout s'agit : hommes, femmes et enfants, chacun veut être, sinon acteur, du moins spectateur d'une scène qui intéresse si vivement toute la population.

Les contingents de vaches se rassemblent joyeux sur une prairie où le maître-vacher, tel qu'un général d'armée, passe en revue le troupeau, distribue l'ordre de marche, inspecte les bagages et donne enfin le commandement du départ.

L'avant-garde se met alors en mouvement. Aussitôt que l'on entend s'approcher le son des cloches, tous ceux qui sont restés dans leurs maisons quittent leurs occupations ; le chemin se borde d'une haie de curieux, les fenêtres se garnissent d'une foule de têtes ; le vieillard débile se hâte lui-même de rejoindre ses petits-fils sur la galerie, devant la maison, pour jouir une fois encore d'un spectacle qui lui retrace des souvenirs si pleins de charmes.

La première division du troupeau s'avance : selon que celui-ci est plus ou moins nombreux, elle est composée de quinze à trente vaches, les plus belles, portant d'énormes cloches ou sonnailles suspendues au cou par un collier de cuir, chamarré d'ornements en laiton et maintenu par une grosse boucle de même métal. Les vachers font des frais considérables pour ce genre d'ornements, qui pour eux constitue un véritable luxe.

A la tête de cette troupe marche gravement le maître-armailly, chef de ceux qui doivent confectionner le fromage ; un gros bâton à la main et un bouquet à son chapeau, il se complait dans les signes d'admiration que manifestent à droite

et à gauche les nombreux spectateurs, auxquels il rend un salut affectueux. Rien ne l'affecte plus désagréablement que lorsqu'on passe à côté de lui sans accorder un coup d'œil à son troupeau. Immédiatement après cette espèce d'avant-garde apparaît le gros du troupeau, composé, pour l'ordinaire, de deux ou trois cents vaches, et précédé également par un armailli, qui retient à coups de bâton les vaches assez ambitieuses pour vouloir faire partie de la troupe d'élite.

Le taureau, qui se trouve ordinairement le premier de cette division, n'est pas un des moindres héros de la fête : entre les cornes on lui a attaché une selle à traire entourée d'un massif de fleurs de toutes les nuances.

L'arrière-garde est formée par le menu bétail, suivi de quelques génisses, chèvres porcs et chiens, et enfin du bagage des vachers, dont la principale pièce est une énorme chaudière en cuivre. Quelques baquets et autres ustensiles en bois sont chargés sur des chevaux ou sur des mulets, le tout recouvert d'une toile cirée. Les vachers sont souvent obligés de porter eux-mêmes sur leur dos ces objets juchés les uns sur les autres.

Quelques jeunes pâtres marchent sur les côtés, à la suite du troupeau, pour y maintenir l'ordre et la discipline. A leur démarche fière, à l'air de satisfaction que révèle leur physionomie, on peut juger de la part de gloire et de bonheur qu'ils s'attribuent dans cette campagne.

C'est pour ce jour, tout particulièrement, qu'est réservé le *Ranz des vaches*, qui retentit merveilleusement sur les hauteurs.

Les dernières vaches viennent à peine de défiler qu'on aperçoit déjà, à plus d'une demi-heure de distance, les premières gravissant les sentiers escarpés de la montagne. Ces animaux, qui paraissent, comme leurs conducteurs, goûter par anticipation les douceurs de la liberté illimitée dont ils vont jouir sur les Alpes, témoignent de leur allégresse par toutes les démonstrations dont ils sont capables. Bientôt les cris ho-ho-hoh ! souvent répétés et les jodels se confondent peu à peu avec le beuglement des vaches, le timbre des cloches et les cris d'une foule de petits garçons qui se ruent à la suite de la caravane.

Le retour, de la montagne à la plaine, sera un jour qui n'aura rien de gai. Il s'exécute dans le même ordre que le départ. C'est le signal de la dissolution des liens de famille qui unissent les divers membres du troupeau.

(*Communication de A. Cuchet.*)

X.

RÉCITATION

La glaneuse.

Moissonneurs, moissonneuses,
Aux champs où vous courrez,
Laissez pour les glaneuses
Quelques épis dorés.

Colette, l'orpheline,
Toujours en jupon noir,
Glane sur la colline
Du matin jusqu'au soir.

On a porté son père
Sous les cyprès, là-bas,
Son père et puis sa mère ;
Ils n'en reviendront pas.

Il ne lui reste au monde
Qu'un frère tout petit ;
Petite bouche ronde,
Grande pour l'appétit !

C'est pour lui que Colette,
Toujours en jupon noir,
S'en va glaner, seulette,
Du matin jusqu'au soir.

Moissonneurs, moissonneuses,
Donnez à qui n'a rien.
Les épis des glaneuses,
Dieu vous les rendra bien.

Colette fait sa gerbe,
Plein son grand tablier,
Une gerbe superbe,
Qu'elle porte au meunier.

A la pauvre orpheline
Le meunier tend la main.
Et de blanche farine
Lui donne un sachet plein.



« Merci ! » dit l'orpheline,
Puis chez le boulanger
Son sachet de farine
En pain va se changer.

Et bientôt la glaneuse,
Une miche à la main,
Accourt, leste et joyeuse :
L'enfant n'aura pas faim !

Moissonneurs, moissonneuses,
Aux champs où vous courez,
Laissez pour les glaneuses
Quelques épis dorés.

EUG. RAMBERT.

DICTÉES

Degré supérieur.

Comment les Européens ont appris à fumer.

Colomb venait de débarquer à Cuba, la plus grande des Antilles. Craignant de s'engager dans les bois, au milieu des sauvages, il envoya quelques éclaireurs pour reconnaître le pays. Les matelots de l'expédition trouvèrent de nombreux Indiens qui, à leur extrême étonnement, aspiraient la fumée d'une sorte de tison allumé qu'ils tenaient à la bouche. C'étaient des feuilles enroulées que, dans leur langage, ils appelaient tabagos, d'où le nom actuel de la plante.

Le tabac jouait un grand rôle dans la vie de ces insulaires. Inquiets au sujet de l'avenir, ils consultaient les oracles. Le sage alors, la tête exaltée par le tabac, dévoilait les secrets de la divinité, dont les auditeurs croyaient reconnaître la voix. C'était après de semblables fumigations qu'un orateur s'abandonnait à son éloquence dans les assemblées publiques.

(*D'après Fabre.*)

L. BOUQUET.

La jeune mouche.

Une mouche était posée sur le bord d'un pot plein de lait ; elle était jeune, étourdie, inexpérimentée, incapable de se conduire. Sa mère lui dit : « Mon enfant, fais comme moi, reste sur le bord, autrement tu es perdue ; il est vrai que tu ne vois pas le danger, tu es trop jeune ; mais crois-moi toujours et suis mon conseil, sans quoi tu t'en repentiras trop tard. » L'étourdie lui répondit : « Oh ! je le savais bien, la vieillesse a peur de tout ; mais, j'en courrai les risques, je veux faire le saut périlleux » — « A quoi penses-tu ? lui cria la vieille ; il y va de ta vie, arrête ! » — « Eh quoi ! disait la jeune, me prend-on pour un enfant, ou n'y a-t-il que la vieillesse qui soit sage ? Allons-y, je tente le destin. » La vieille eut beau prêcher, prier même et conjurer ; elle parlait à une sourde. La jeune étourdie va se planter au beau milieu du pot, et la voilà qui nage dans une mer de lait ; elle enfonce, se débat, reparait, fait les derniers efforts pour se dégager du gouffre ; mais elle a beau s'agiter en tous sens, ses forces sont bientôt épuisées, et elle périt victime de son imprudence. PIERRE LAROUSSE.

(Communiqué par M. H. Quayzin.)

(*Le Livre des Permutations.*)

Pleurs et Rosées.

Je rêve et la pâle rosée
Dans les plaines perle sans bruit,
Sur le duvet des fleurs posée
Par la main fraîche de la nuit.

D'où viennent ces tremblantes gouttes ?
Il ne pleut pas, le temps est clair.
C'est qu'avant de se former, toutes
Elles étaient déjà dans l'air.

D'où viennent mes pleurs ? Toute flamme,
Ce soir, est douce au fond des cieux ;
C'est que je les avais dans l'âme
Avant de les sentir aux yeux.

On a dans l'âme une tendresse
Où tremblent toutes les douleurs,
Et c'est parfois une caresse
Qui trouble, et fait germer les pleurs.

(*Communication de A. Cuchet.*)

SULLY PRUDHOMME.

GÉOMÉTRIE

1. Un hangar doit être construit sur un soubassement de maçonnerie de façon à laisser un espace intérieur de 6,75 m. sur 8,4 m. Les murs ayant 0,65 m. d'épaisseur, quelles seront les dimensions extérieures du hangar et la surface occupée par celui-ci ? *Rép. : 9,7 m. et 8,05 m. ; 78,085 m².*

2. Une vieille tour carrée a 7,20 m. de côté. Les murs ont 110 cm. d'épaisseur. Quels sont : a) la surface du sol occupé par la tour ; b) la surface du vide intérieur ; c) le volume de la maçonnerie pour une hauteur de 12 m. ?

Rép. : a = 51,84 m²; b = 25 m²; c = 322, 080 m³.

3. Un bloc de verre qui sert de presse-papiers a 6 cm. de long et 4 cm. de large. Plongé dans un vase rempli d'eau, il a fait sortir 7,2 centilitres de cette eau. Quelle est l'épaisseur du presse-papiers ? *Rép. : 3 cm.*

4. Une photographie mesurait 0,25 m. sur 0,15 m. Pour en faire une reproduction on réduit les dimensions aux $\frac{3}{5}$. Le cliché phototypique obtenu se paie 7 cent. le cm². A combien revient-il ? *Rép. : f. 9,45.*

PIDOUX-DUMUID.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

L'éclairage.

Sans la lumière, tout ce qui a vie s'étoile, dépérît et succombe ; elle est indispensable aux hommes, aux animaux et aux plantes pour qu'ils atteignent la plénitude de leur développement. Celle que fournit le soleil est la meilleure, mais comme sa présence nous fait parfois défaut, nous sommes obligés de recourir à des lumières artificielles.

A l'état primitif, l'homme utilisa pour s'éclairer des morceaux de bois enduits de résine, les flambeaux d'aujourd'hui ; puis on fit usage d'huile que les Egyptiens brûlèrent les premiers dans des lampes de terre, simples vases où trempait une mèche. Au XVIII^e siècle, les lampes à quinquet réalisèrent un progrès notable : la mèche, fumeuse à l'air libre, fut entourée d'un verre qui, tout en empêchant la flamme de vaciller, activa le courant d'air, ainsi que le fait une cheminée pour un poêle. Les lampes modérateurs vinrent ensuite, elles brûlaient fort bien, toutefois l'huile nécessaire à leur alimentation était d'un prix assez élevé et la découverte d'abondantes mines de pétrole vint transformer nos moyens d'éclairage. Dans les pays du nord, où il est difficile de se procurer de l'huile, le suif ou graisse de moutons en tint lieu ; on en fabriqua des chandelles dont l'usage se généralisa. L'odeur désagréable qui s'en dégageait obligea d'y apporter quelques perfectionnements. Chevreul les réalisa en transformant d'abord le suif par des procédés chimiques ; il découvrit ainsi la stéarine, matière blanche, douce et combustible qu'on peut extraire de presque toutes les graisses. Dès lors, les bougies de stéarine devinrent d'un emploi courant, car la cire avec laquelle on en fabriquait précédemment avait atteint un prix trop élevé et celles en blanc de baleine fondaient trop rapidement. La paraffine ou huile minérale, qu'on tire surtout du pétrole, est cependant encore employée pour les bougies de luxe et les cierges.

Les bougies de 4, de 6 ou de 8 (suivant qu'il en faut 4, 6 ou 8 pour la livre) sont fabriquées au moule et à la baguette, celles-ci, en plongeant à plusieurs reprises les mèches dans la graisse liquide. Si on veut que ces mèches brûlent bien, on les plonge, après les avoir tressées, dans une solution d'acide borique et on les sèche ; il est nécessaire de prendre aussi des précautions pour qu'elles demeurent exactement au centre de la bougie.

Ce moyen d'éclairage est fort coûteux si on l'utilise dans les courants d'air.

L'acheteur fera bien de se dénier des apparences et de ne pas choisir les bou-

gies façonnées ou colorées dont l'aspect tente mais qui brûlent beaucoup moins bien que les ordinaires.

Le pétrole sort du sein de la terre ; dès longtemps les Chinois et les Indous l'utilisaient pour s'éclairer, mais son emploi était très localisé ; ce fut en 1858 que la découverte de sources américaines abondantes le mit à la portée de tous. Puis il fallut modifier les lampes, employées jusqu'alors, en les simplifiant.

Le pétrole est riche en charbon, ce qui augmente son pouvoir éclairant, mais il a besoin d'un courant d'air énergique, ce qui explique les ouvertures de la galerie qui porte le verre et l'étranglement de celui-ci, car ce resserrement fait affluer l'air vers la flamme ; la chaleur produite par le verre chauffé détermine ainsi un violent courant d'air.

Si donc la lampe est mal nettoyée, si les débris de mèche carbonisée obstruent le passage de l'air, elle brûlera mal et sentira mauvais. Une mèche circulaire éclairera mieux qu'une plate ; l'une et l'autre doivent être très égales, ce que l'on obtiendra en les essuyant ou en les brossant au lieu de les couper.

Il est indispensable que le verre soit partout de même épaisseur si l'on ne veut pas le renouveler trop souvent.

Les abat-jour à teinte douce seront toujours préférables à ceux qui tirent l'œil à toute heure et fatiguent la vue pendant la soirée.

Le gaz d'éclairage peut être extrait des graisses et des résines, mais c'est la houille qui en fournit le plus abondamment, à un prix de revient relativement bas. On la distille dans de grandes cornues ; à mesure que le gaz s'en dégage, des tuyaux le conduisent dans des appareils d'épuration, puis dans de vastes réservoirs ; c'est de là qu'il est distribué à tous les consommateurs sur un rayon parfois très étendu.

Son pouvoir éclairant dépend non seulement de la qualité et de la quantité de gaz qui arrive à la flamme, mais encore de la forme du bec.

Le *bec papillon* est une boule creuse fendue qui laisse échapper une large flamme bien nourrie. Le *bec Manchester*, où le gaz arrive par deux courants pour un seul orifice, produit une flamme moins large mais plus élancée que le bec papillon.

Dans le *bec à galerie*, le gaz s'échappe par une série de petits trous qui se trouvent au sommet d'un cylindre creux ; un verre règle le courant d'air.

La moindre poussière suffit pour gêner le fonctionnement régulier de ces différents becs, une grande propreté s'impose donc dans leur entretien.

Dans le *bec Auer*, la flamme se produit dans une chemise en amiante ayant la forme d'une mèche cylindrique ; elle devient incandescente, ce qui produit une lumière fixe et très éclatante. L'usage de la lumière électrique tend à se généraliser de plus en plus : les verres dépolis diminuent suffisamment son intensité pour que son usage ne soit pas funeste à la vue.

Les différentes lampes électriques ne varient que par la forme du filament ou la fabrication du charbon qui se trouve au centre.

Le conducteur de l'électricité dans les lampes doit réaliser certaines conditions : « il doit être assez mince en même temps qu'assez résistant pour devenir incandescent, assez rigide pour que la dilatation ne le courbe ni ne le brise, assez réfractaire pour ne pas se fondre ». De minces fils de charbon satisfont à toutes les exigences. Mais si l'air arrivait à ce conducteur, le courant en produirait la combustion, c'est pourquoi on l'isole dans une lampe complètement fermée par une masse de plâtre traversée par des fils de platine. Ceux-ci sont terminés par des pinces de même métal qui conduisent le courant au charbon. Quand la lampe éclaire, ces fils se chauffent et se dilatent, en se refroidissant, ils reprennent leur diamètre primitif.

Le fil de charbon est souvent contourné en fer à cheval, sa longueur varie : dans la grande lampe Edison, il mesure 12 cm., mais il n'en a que 6 dans la petite. Un pas de vis au bas de la lampe permet de la fixer à un pied.

On peut intercepter à volonté le courant électrique et le modérer si bien qu'on arrive à donner à la lumière l'intensité d'une veilleuse.

La flamme produite par le gaz acétylène est des plus brillantes, malheureusement les explosions qu'il a déjà causées le font considérer avec défiance ; c'est regrettable, puisqu'il n'est pas difficile de se procurer à bon compte le carburé et l'eau nécessaire à sa fabrication.

A notre époque de recherches scientifiques incessantes, on peut espérer des perfectionnements qui permettront d'utiliser l'acétylène sans crainte, dans un avenir prochain.

L'imprudence de ceux qui usent des moyens d'éclairage peut en augmenter les dangers dans une large mesure : Une simple bougie, entre les mains d'une étourdie, causera des catastrophes, si elle est portée inconsidérément dans un galetas rempli de copeaux, de linge, ou si elle est placée trop près des rideaux, ou si on oublie de l'éteindre en s'endormant après avoir trop lu.

La liste des malheurs causés par le pétrole s'allonge de semaine en semaine, soit pour en avoir stupidement versé sur un feu qui brûlait mal, soit pour avoir rempli dans la soirée une lampe qui déclinait.

L'odeur du gaz est heureusement révélatrice et permet de supprimer assez rapidement les fuites qui déterminent des asphyxies ou des explosions.

AD. DÉVERIN-MAYOR.

GYMNASTIQUE

Gymnastique pour jeunes filles. (*Suite.*)

Les cordes verticales, les cordes obliques, la corde pour le saut, complètent l'ameublement des salles pour écoles. Pour les travaux de sociétés, nous avons

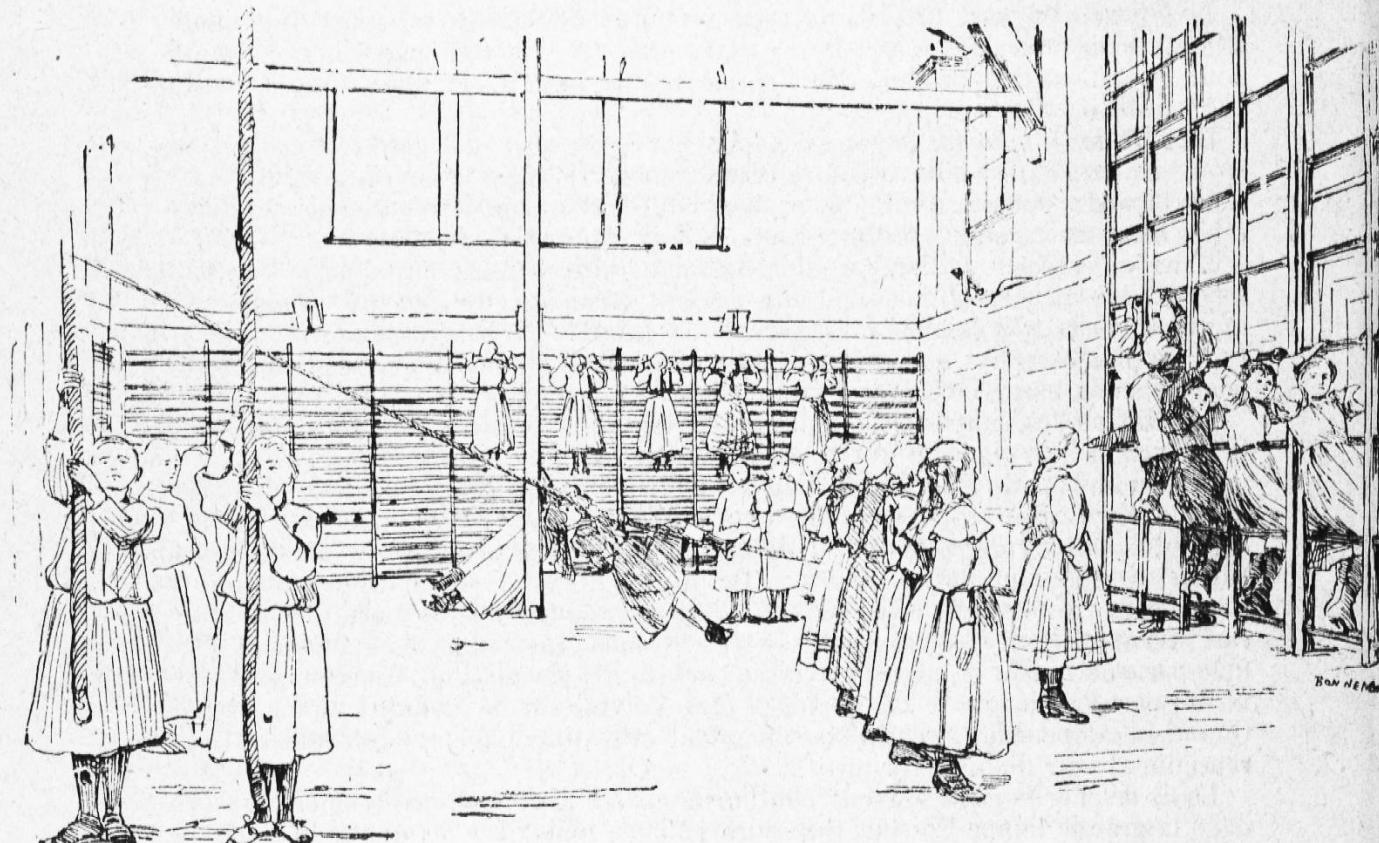


Figure 2.

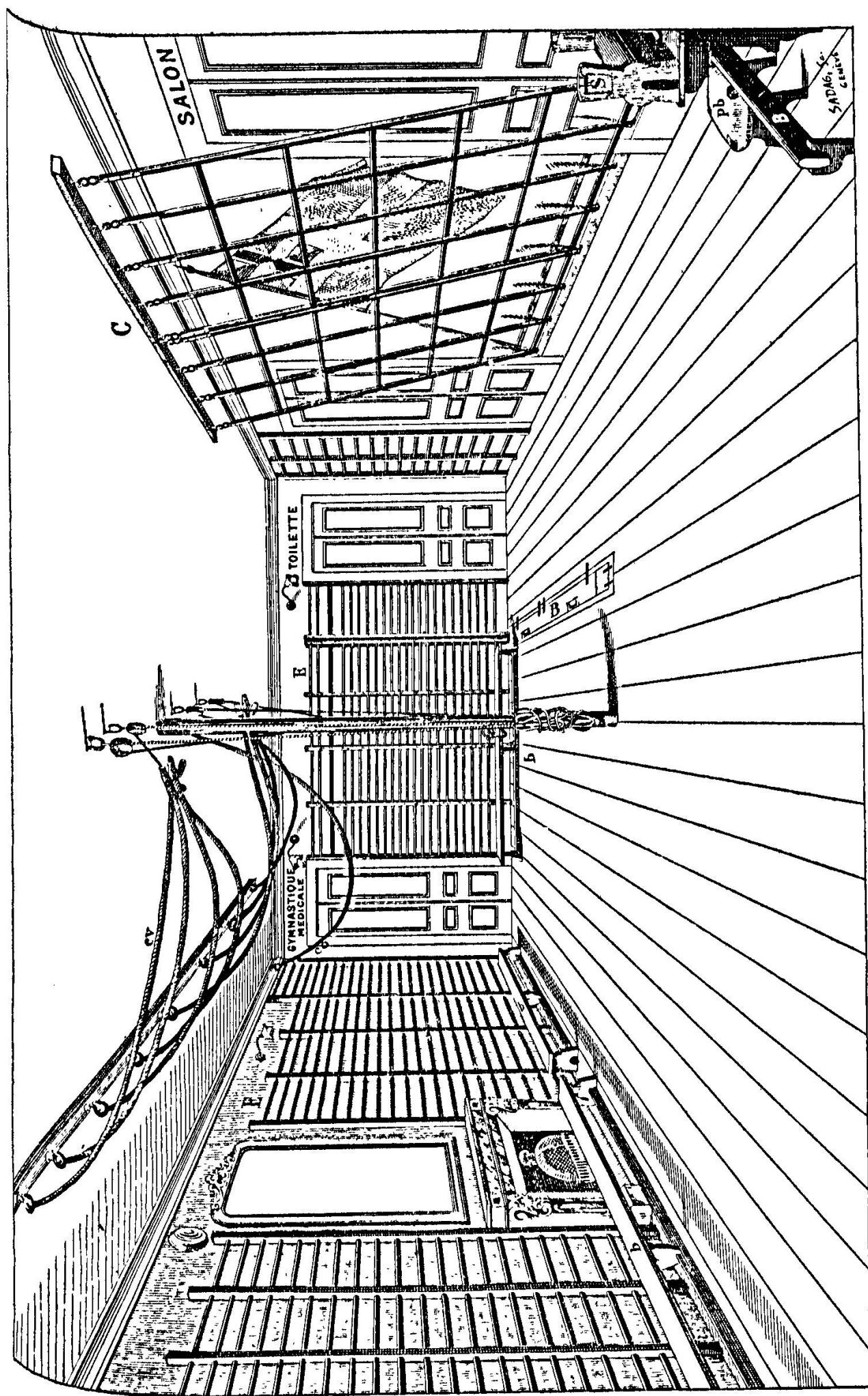


Figure 3.

vu de plus, en Suède, le cheval, les échelles de cordes, les perches, l'échelle horizontale.

Quant aux cannes, haltères, etc., utilisés dans nos leçons, le système suédois, sans les désapprouver, les considère comme une progression qui ne doit être apportée aux exercices que lorsque les élèves ont épousé toutes les séries des travaux nombreux pouvant être faits avec le poids de leur corps seulement, soumis ainsi à des efforts proportionnés à leur forces.

Nous avons fait comprendre, à propos des espaliers, que la disposition des engins dans une salle n'est pas indifférente ; la bomme, le cadre, les cordes, auront une place judicieusement choisie ; il ne faut pas perdre de vue tout le profit qu'on doit pouvoir en tirer et la facilité que le professeur doit avoir de diviser sa classe en sections. (La planche 2 représente des travaux de suspension en six sections : à droite, grimper vertical et oblique dans le cadre occupant deux sections ; à gauche, cordes verticales ; au fond, grimper à la corde oblique, suspension couchée faciale à la bomme et suspension bras fléchis à l'espalier. Ecole primaire de jeunes filles, 6^{me} année, de Malagnou, Genève).

La salle devra présenter deux aspects contraires : tous les engins pourront être en place pour les divers travaux sans que les exercices soient gênés, ou tous les engins, mis en place, doivent laisser une salle nue, parfaitement apte aux exercices d'ensemble, de marche, aux jeux, etc. (voir la planche 3).

L'entrepreneur d'une installation suédoise devra travailler d'accord avec un professeur expérimenté. Nous ne prétendons pas, en énumérant ici tout ce qu'il faut pour une installation suédoise, qu'un enseignement de gymnastique sera bon seulement s'il peut jouir de tout ce matériel. Nous possédons dans les écoles de Genève quelques salles ainsi comprises, mais beaucoup d'autres sont incomplètes, laissent même fort à désirer au point de vue de l'hygiène. Nous pensons qu'il faut aussi savoir faire faire de la bonne gymnastique avec des conditions moins heureuses ; il faut comprendre le but de cet enseignement et le travailler d'après une méthode rationnelle avec le matériel qui nous est donné.

Une salle sans engins, une autre munie d'espaliers ou de bancs seulement, la salle d'étude, le corridor, le préau seront des emplacements moins favorables, il est vrai, mais dont une maîtresse intelligente saura parfois mieux tirer profit qu'une personne travaillant dans une installation suédoise sans connaissance des engins, ni de la méthode.

(A suivre).

J. B.

BIBLIOGRAPHIE

Couté que couté. Brochure de T. COMBE. Prix 10 centimes. Attinger frères, Neuchâtel.

C'est une réponse aux diverses objections soulevées par la brochure « Une tache à l'écusson ». Après beaucoup de recherches, de luttes contre lui-même, de vives discussions, un distillateur consciencieux constate :

- 1^o Que l'absinthe la plus pure est un poison.
- 2^o Que les buveurs d'absinthe, même s'ils atteignent un grand âge, transmettent des tares physiques ou mentales à leurs descendants.
- 3^o Que les cas de tuberculose, d'épilepsie, de suicide, de crime, d'hallucination causés par l'absinthe sont fréquents.

La conscience du distillateur lui dicte cette conclusion :

Il ne nous est pas permis, à nous autres distillateurs, de nous laver les mains de ces malheurs et de dire : les consommateurs savent ce qu'ils font. Le public est averti, nous ne forçons personne.

Il faut en sortir, couté que couté.

L. R.

AVIS

Les abonnés étrangers qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement pour 1901 sont priés de le faire sans délai.

LA GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR

VAUD

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Cultes.

MORGES. — L'un des postes de pasteur de la paroisse de Morges est au concours.
Adresser les inscriptions au département de l'instruction publique et des cultes avant le 30 courant, à 6 heures du soir.

Service de l'instruction publique.

ECOLES PRIMAIRES

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTS. — St-Barthélemy. Fr. 1400. 6 avril à 6 heures.

RÉGENTES. — Villeneuve. Fr. 1000 par an et pour toutes choses. 6 août à 6 heures. — **Mauraz.** Fr. 800. 26 juillet à 6 heures.

ECOLES ENFANTINES ET D'OUVRAGES

Denezy. Fr. 500, logement, jardin, 26 juillet à 6 heures.

Bibliothèque cantonale et universitaire.

La bibliothèque sera fermée pour la révision du 29 juillet au 7 septembre inclusivement. **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 20 juillet.**

Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour. (Art. 34 du règlement.)

TRAVAUX PUBLICS

CARTE DU CANTON DE VAUD AU 1/50 000

en 12 feuilles, éditions hachures et courbes de niveau, en vente chez MM. les receveurs de l'Etat.

Prix fr. **1,50 la feuille**; fr. **1,20** par exemplaire pour 6 feuilles au moins.

Dictionnaire Larousse

dont 4 volumes reliés, à céder pour cause de départ. Prix 470 fr. S'adresser, sous chiffre F 9275 L, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jäger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'étud

Calcul écrit (3200 questions) **Calcul oral** (3700 questions)

1 ^{re} série, <i>Livre de l'élève.</i>	— .70	1 ^{re} série	—
2 ^e " "	— .90	2 ^e "	—
3 ^e " "	1.20	3 ^e "	—

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1^{re} série, 1.— ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE,

Maitre d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	—	—
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	—	1
" " " 2 ^e "	—	2
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung	—	3

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Nyon.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHATEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Les machines à coudre

SINGER

qui ont obtenu à l'Exposition de Paris 1900 le

GRAND PRIX

la plus haute récompense

se répartissent actuellement en plus de 900 différentes variétés
applicables à la famille ou à l'industrie

Paiements par termes. — Escompte au comptant.

Garantie sur facture.

COMPAGNIE "SINGER,"

Seules maisons pour la Suisse romande :

GENÈVE, rue du Marché, 13.

Cienne, Kanalgasse, 8.

Martigny, maison de la Poste.

H.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Montreux, vis-à-vis Hôtel suisse.

Clémont, avenue de la Gare.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Ribourg, rue de Lausanne, 144.

Nyon, rue Neuve, 2.

ausanne, Casino-Théâtre.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

à des prix défiant toute concurrence.

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instruments d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

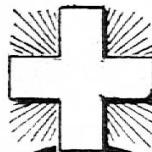
Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^e ANNÉE — N°s 31-32.



LAUSANNE — 10 août 1901.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR· ET ·ÉCOLE· REUNIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement : .

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

R. LUGON 1898

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgruin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst., Genève.

Jura Bernois.

MM. **Fromaigeat**, L., inst., Saignelégier.
Mercerat, E., inst., Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Biennie.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

MM. **Michaud**, Alp., inst., Bagnoles.
Blanchut, F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloix**, F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Failettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Lausanne.
Magnin, J., Préverenges.

Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Decoppet, C., Conseiller d'Etat, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

“LA SUISSE”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sa augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à sa décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combiné l'une avec l'autre : conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Vient de paraître :

Baedeker Suisse, Edition 1901	10.70
Baedeker Schweiz, » 1901	10.70
Baedeker Switzerland, Edition 1901	10.70
Le lac Léman. Guide accompagné de 12 cartes postales illustrées	1.25
Der Gengschersee. Kleine Führer für Einheimische und Fremde Mit 42 Ausichtspostkarten in Lichtdruck	1.25
Souvenirs d'un alpiniste, par E. JAVELLE. Avec une notice biographique et littéraire, par EUG. RAMBERT	3.50
Grand guide du Valais pittoresque et illustré, par JULES MONOT	2.50
Guide pratique de l'ascensionniste sur les montagnes qui entourent le lac de Genève par CH. SCHaub et M. BRIGET	3.50
Guide des Ormonts. Ormont-dessus. — Le Sépey. — La Combillaz, par E. BUSSET et E. DE LA HARPE. Avec illustrations	2.—
Le Mont-Blanc. Ascensions d'hiver et d'été. Etudes dans la haute montagne par PAUL GUSSFELDT. Avec illustrations	4.—
Cartes Dufour, Siegfried, Leuzinger, Mullhaupt et autres.	

OUVRAGES

à l'usage des promeneurs et des excursionnistes.

Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des bois. Texte par R. SIÉLAIN. 3 séries cart. toile	.	.	.	6.50
Flore colorée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes (Suisse, Savoie, Dauphiné, Pyrénées, Auvergne, Jura, Vosges), par H. CORREVON, cart. toile	.	.	.	6.50
Atlas de poche des oiseaux de France, Belgique et Suisse. Texte par le baron L. D'HAMONVILLE, 3 séries cart. toile	.	.	.	6.50
Atlas de poche des insectes de France utiles et nuisibles. Texte par E. DOUGÉ, cart. toile	.	.	.	6.50
Atlas de poche des papillons de France, Suisse et Belgique, par le Dr PAUL GIROD, cart. toile	.	.	.	6.50
Petit atlas de poche des champignons de France comestibles et vénéneux les plus répandus. Texte par PAUL DURNÉE, cart. toile	.	.	.	4.—
Atlas de poche des poissons des eaux douces de France, Belgique et Suisse romande. Texte par C. ROVERET-WATTEL, cart. toile	.	.	.	6.50

Chaque volume est illustré de nombreuses planches colorées et noires.

Rentrées des classes : Collège cantonal, Gymnase classique, Ecole Villanton, Ecole Vinet, **année scolaire 1901-1902.** Les programmes de ces établissements sont en distribution à la librairie PAYOT & Cie.

LA PAPETERIE DE BIBERIST

(CANTON DE SOLEURE)

recommande ses

Papiers à dessin pour écoles

très appréciés et lesquels sont en magasin dans différents formats et qualités.

Echantillons à disposition.

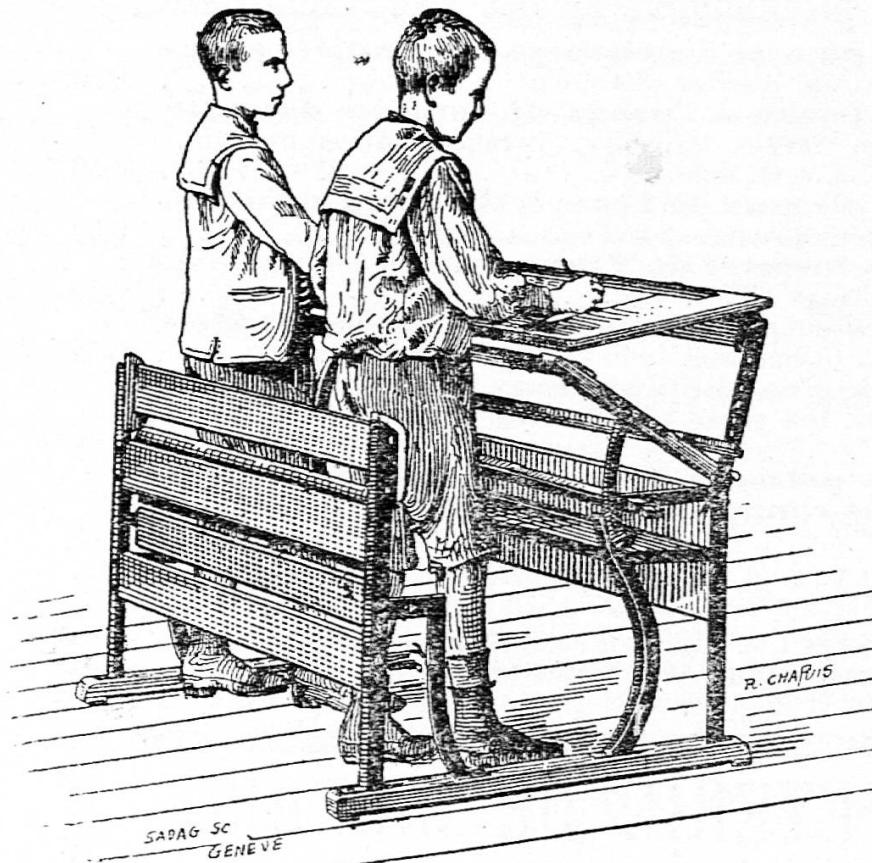
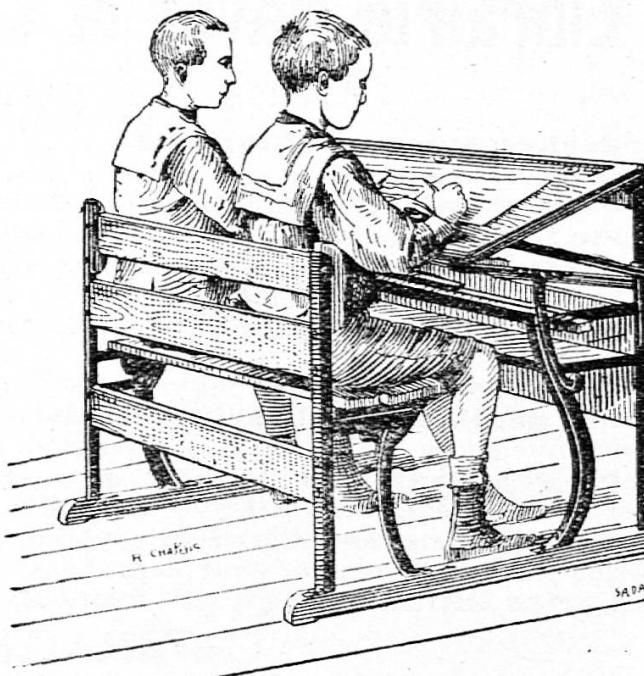
»»» Ne sont pas livrés directement, mais seulement par les papeteries. «««

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 X 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entrant aucun déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel
DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout.
S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut être faite dans chaque localité. S'entendre avec l'importateur.

Modèle N° 15

Prix du pupitre avec pieds 47 fr. 50

Même modèle avec pieds 47 fr. 50

Attestations et preuves à disposition



1883. Vienne. — Médaille d'or.

1883. Exposition Internationale de Zurich. — Diplôme d'honneur.

1884. Exp. Internationale de Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale de Genève. — Médaille d'or. Inventions brevetées, 1^{re} et 2^{me} prix.

1885. Exp. Internationale de Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — Médaille d'or.

1896. Exp. Nationale de Paris. — Seule MÉDAILLE

cernée au mobilier scolaire.

1900. EXP. UNIVERSELLE, PARIS. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

